

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TIGEAUX**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

Séance du samedi 1er décembre 2018

Le premier décembre deux mil dix huit à neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle POIRSON, Maire.

Date de la convocation
26 novembre 2018

Date d'affichage
7 décembre 2018

**Étaient présents** : Francis POISSON, Alain LEGRAND, Adjoints, Michel PERRIN, Virginie JARRIN, Marie-Thérèse LIZOT, Fabien RIGAUX, Pamela SANCHEZ Conseillers municipaux.

**Absents** : Michel GONCALVES, Aurélie MOYSAN, Joël TOURTE qui avait donné pouvoir à Alain LEGRAND.

Secrétaire de séance : Alain LEGRAND.

Objet de la délibération n°56/2018 : Orientations générales du PADD

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-12 et L. 151-5,*

*Vu la délibération du Conseil Municipal de Tigaux du 26/03/2018 prescrivant la mise en révision du PLU avec la définition des objectifs poursuivis et les modalités de concertation,*

*Considérant que le Conseil municipal doit débattre sur les orientations générales du PADD telles que présentées et annexées à la présente délibération,*

*Vu les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables, présentées dans la note explicative de synthèse ci-après,*

*Et après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté,*

- *Décide de prendre acte de la tenue du débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) telles qu'annexées à la présente délibération.*

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Sous-préfecture et  
publication et notification.

